

Communiqué des membres de l'Institut Camille Jordan, réuni·es à l'occasion de la visite du comité HCÉRES¹ ce mardi 4 février

Nous souhaitons évoquer, devant le comité d'évaluation HCÉRES, la situation de notre collègue Tuna Altinel, enseignant-chercheur en mathématiques à Lyon 1 depuis 1996, retenu en Turquie depuis avril 2019. Tuna utilise sa force de conviction et sa liberté d'expression pour prôner la paix, la justice et la démocratie. Comme il l'a déclaré devant le tribunal le 24 janvier dernier, il voit cela comme une obligation civique. Nous sommes à ses côtés et souhaitons faire entendre sa voix aujourd'hui.

Pour avoir signé en janvier 2016 la pétition des « Universitaires pour la paix » demandant la cessation de l'offensive militaire du gouvernement turc dans des régions de l'est de la Turquie à majorité kurdes et appelant à une résolution pacifique par la négociation, Tuna a tout d'abord été poursuivi pour « propagande pour une organisation terroriste » dans un premier procès à Istanbul. Au mois d'avril 2019, les autorités turques lui ont confisqué son passeport sans raison, puis l'ont placé en détention provisoire en mai l'accusant alors d'« appartenance à une organisation terroriste » en raison d'une dénonciation du consulat de Turquie à Lyon, dénonciation portant sur sa participation à une réunion publique à Villeurbanne, réunion d'information sur le massacre dans la ville de Cizre. À la suite de cette arrestation politique, un fort soutien, en particulier de la communauté universitaire, s'est développé en Turquie, en France et au niveau international. Cette mobilisation est toujours d'actualité. En effet, Tuna est sorti de prison au milieu de l'été après 81 jours de détention, mais il est à ce jour toujours bloqué en Turquie faute de passeport. Suite à un arrêt de la cour constitutionnelle, il a été acquitté en septembre dans son premier procès. Concernant la second procès, le procureur a requalifié en novembre les poursuites en « propagande pour une organisation terroriste » et la cour de Balıkesir l'a acquitté vendredi 24 janvier. Nous avons appris ce week-end que le procureur général a demandé la communication du jugement afin de préparer une requête en appel.

Nous, membres de l'Institut Camille Jordan, réuni·es à l'occasion de la visite du comité HCÉRES ce mardi 4 février, demandons une nouvelle fois aux autorités turques qu'elles cessent cet acharnement kafkaïen à l'encontre de notre collègue Tuna Altinel et qu'elles lui restituent son passeport. Nous rappelons aux autorités turques que nous resterons mobilisé·es jusqu'à ce que Tuna Altinel retrouve sa liberté complète de déplacement.

1 Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCÉRES).